

## LES EGLISES DE NICE ET LEUR MOBILIER : Conséquence de la période française (octobre 1792-1814) \*

Entre 1792 et 1810 la population permanente de Nice se maintient autour de 20.000 h. Des gonflements atteignant 25.000 h sont dûs aux étrangers et aux troupes de passage. Le seuil des 20.000 h est définitivement franchi en 1814 (Restauration sarde) ; en 1820, Nice atteint 25.000 h. Mais la population agglomérée en ville (l'actuel « Vieux-Nice ») se situe entre 10 et 11.000 h. Sur la rive droite du Paillon 7 à 9.000 h occupent la Bourgade (extension linéaire le long de l'arrivée de la route de Provence) et les hameaux des collines <sup>1</sup>.

### L'annexion du comté de Nice

Le Comté de Nice est annexé le 29 septembre 1792 ; il devient le département des Alpes-Maritimes, provisoirement le 28 mars 1793, définitivement le 21 décembre 1793 ; il est divisé en trois districts : Nice, Puget-Théniers, Menton.

Dès le 6 octobre 1792 est procédé aux inventaires des églises et couvents de St Dominique (prêcheurs), St Gaëtan (théatins) et St François-de-Paule (minimes). L'argenterie des deux premières est déposée au Palais Episcopal.

---

\* Nous avons mené nos recherches dans les fonds des Archives Communales de Nice (A.C.N.) et départementales des Alpes-Maritimes (A.D.A.-M.). Aux premières nous avons exploré la s/série 1P qui concerne surtout les déplacements d'ornements liturgiques. Aux secondes nous avons sollicité les séries L et Q, le fonds Consulat et Empire série V, la s/série 3V et les dossiers d'érudits comme Georges Doublet, Paul Canestrier qui renferment nombre de recherches inédites. Ces séries ne contiennent pas de renseignements précis sur les transferts de mobilier. Ce sont les enquêtes récentes du pré-inventaire et de la conservation des Antiquités et Objets d'Art du département qui nous ont fourni des indications.

1. L. THEVENON, *Edifices religieux et développement urbain à Nice du Moyen Age à l'Empire*, thèse de doctorat d'Histoire, Fac. des Lettres, Univ. de Nice, 1984 et A.D.A.-M., série Q, liasse 123 (procès-verbaux de mise sous séquestre de biens, ans II et III, classement alphabétique en deux registres : A.-G. et G.-V, avec répertoires).

Le 7 octobre est dressé l'inventaire de St François-le-Grand (cordeliers) ; des portefaix découvrent une partie de son argenterie mal cachée et la rapportent à l'administration. Le même jour on établit aussi l'inventaire de l'église Notre-Dame et du couvent de Laghet presque entièrement démenagés par les carmes-déchaux qui se sont retirés à Saorge puis en Piémont dès l'annonce de l'invasion du comté<sup>2</sup>. Le 8 octobre 1792, les biens du clergé, dits de première origine, furent mis sous séquestre. Les 16 et 17 janvier 1793 ce fut le tour des biens des émigrés, dits de seconde origine.

En octobre 1793 la vente des premiers commence. Celle des seconds ne se fera, beaucoup plus lentement, qu'à partir de mars 1794 et plus de la moitié des opérations se réalisera dans le second semestre de 1796.

Les édifices culturels ont peu souffert de la Révolution, mais le Consulat et l'Empire n'ont accordé d'attention qu'aux paroissiales et encore de façon très limitée, en dépit de quelques projets et devis (presbytère de la paroisse St Jacques : projets de 1812 et 1813 avortés). Beaucoup se délabrèrent par abandon ou furent irrémédiablement transformés<sup>3</sup>. Il faudra attendre la décennie 1820 pour assister à une campagne de restaurations généralisées<sup>4</sup>.

Dans l'arrondissement de Grasse au contraire, presque toutes les églises sont reconstruites sous le Consulat et l'Empire en raison de leur extrême vétusté, la Révolution les ayant tout autant épargnées. On exécute les travaux à frais communs : chœur financé par l'évêque (de Fréjus), nef par les habitants<sup>5</sup>.

### Situation religieuse de Nice après l'annexion

Lorsque l'armée révolutionnaire du général d'Anselme entre à Nice (29 septembre 1792), puis lorsque l'administration française se met en place au cours des mois suivants (fin 1792-déb. 1793), les mesures anticléricales sont déjà considérablement assouplies. Ainsi, dans un premier temps, Nice ne subira pas le choc d'une persécution religieuse. Les trois paroissiales et certaines églises conventuelles restent ouvertes au culte. D'autres couvents, désertés par leurs communautés, souvent peu nombreuses, sont fermés et affectés à des usages militaires ou de dépôts. Des monastères sont fermés et les sœurs regroupées dans d'autres maisons. Ainsi les visitandines de Ste Marie vont

2. G. DOUBLET, « Journal inédit d'un niçois en 1792 », in *Nice-Historique*, 1924, n° 5.

3. Voir à ce propos : L. THEVENON, « Le couvent des cordeliers de Nice (franciscains conventuels), recherches historiques et archéologiques », in *Cahiers de la Méditerranée*, n° 13, déc. 1976, pp. 55-72 (plans) et « L'architecture des ordres mendiants à Nice au XV<sup>e</sup> siècle », in *1388 : le nouveau destin de Nice*, actes du colloque international, Archives départementales et municipales, Univ. de Nice, sept. 1988 (à paraître).

4. L. THEVENON, « 1792-1825 : quel développement urbain pour Nice ? », in *Nice au XIX<sup>e</sup> siècle, mutations institutionnelles et changement de souveraineté*, actes du colloque du Centre d'Histoire du Droit, Univ. de Nice, 1985.

5. M. BORDES, « L'œuvre de la Révolution », in *Histoire de Nice et du pays niçois*, Toulouse, 1976, pp. 227-29.

rejoindre celles de St François-de-Sales<sup>6</sup> ; le 29 décembre 1792, leur église Ste Marie est choisie comme local de l'Assemblée des électeurs communaux, puis elle servira de dépôt tandis que l'Assemblée s'installe dans la chapelle des Pénitents Blancs du St Suaire où elle siège dès le 3 janvier 1793<sup>7</sup>. De même les Bernardines (cisterciennes) sont transférées dans le couvent des clarisses avec lesquelles elles ne feront pas bon ménage. Les dominicains et les franciscains conventuels ayant émigré, leurs églises sont réquisitionnées ; le 4 germinal an II (25 mars 1794), St François-le-Grand sert d'entrepôt de comestibles et autres effets<sup>8</sup>. Par contre, celles des carmes réguliers et des augustins, étant paroissiales, continuèrent leurs fonctions, comme la cathédrale.

Les desservants, comme les réguliers demeurés en ville, perçoivent une pension, voire des rétributions exceptionnelles. Le 25 mars 1793, on alloue 300 livres à l'abbé Scudery, prédicateur du Carême à Ste Réparate, car il « se rend utile au public en prêchant les devoirs réciproques des citoyens pour le bon ordre et l'observation des lois »<sup>9</sup>. Par contre, le 17 germinal an II (8 avril 1794) les religieuses de Ste Marie voient leur pension suspendue jusqu'à dénonciation du coupable qui avait soustrait leurs effets d'église, retrouvés cachés dans une caisse<sup>10</sup>. Le 23 germinal le traitement des prêtres desservant paroisses et succursales de Nice est discuté ; le 25 germinal on décide de leur accorder 1.200 livres par an. Le 1<sup>er</sup> juin 1794, le traitement des « fonctionnaires publics des cultes, des nonnes et ex-religieuses » atteint 9.130 livres 29 sols<sup>11</sup>. Il advient que des prêtres constitutionnels soient empêchés de célébrer dans les paroissiales : le 31 mars 1793 l'abbé Grégoire, évêque constitutionnel de Saône-et-Loire, se heurte ainsi à l'intransigeance de l'énergique vicaire-général Garidelli qui éconduira de la même façon l'abbé Gastaud le 3 avril 1795<sup>12</sup>.

La période la plus difficile pour l'église niçoise se situe au cours du second semestre de 1794 et en 1795. Le général de brigade Vachot, nommé le 2 brumaire an III commandant de la place de Nice<sup>13</sup>, ordonne la fermeture de la cathédrale le 14 juillet 1794. Le 24 octobre c'est le tour de St Martin administrée par les augustins et le lendemain de San Giaume que desservent les carmes. Dans le même temps les prêtres sont incarcérés : deux en juillet, un le 9 octobre qui est déporté à Montpellier et vingt-cinq le 25 octobre qui seront détenus à St Jean-Baptiste, couvent désaffecté des augustins-déchaux<sup>14</sup>.

6. Nice comptait deux monastères de visitandines ; l'un sous le vocable de Ste Marie, fondé en 1634, était situé sur l'actuel Cours Saleya où ses bâtiments subsistent très transformés. L'autre dédié à St François-de-Sales, fondé en 1667, se trouvait au pied du château ; ses bâtiments ont aujourd'hui un usage scolaire et sa chapelle existe encore. Cf. L. THEVENON, « Edifices religieux... », *op. cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chapitres VI et VII.

7. A.D.A.-M., série L, liasse 13.

8. A.D.A.-M., série L, liasse 34.

9. A.D.A.-M., série L, liasse 3.

10. A.D.A.-M., série L, liasse 34.

11. Idem et J. COMBET, *La Révolution dans le Comté de Nice et la Principauté de Monaco (1792-1800)*, Paris, 1925, ch. VII, pp. 209-231.

12. J. COMBET, *op. cit.*, p. 230.

13. A.D.A.-M., série L, liasse 60.

14. G. DOUBLET, « Un vicaire niçois sous la Terreur : l'abbé H. Faissola », in *Nice-Historique*, 1913, n° 7-8, pp. 230-32.

Après avoir été aménagée en temple de l'Être Suprême, puis utilisée comme grenier à céréales, la cathédrale sera rendue au culte le 1<sup>er</sup> avril 1795 ; on y célébrera en grande pompe les offices de Pâques. San Giaume est réouverte le 15 décembre et St Augustin avant la fin de l'année. Des églises périphériques retrouvent leurs fonctions suivant un processus différé. Le 8 germinal an III (29 mars 1795) l'église du couvent observantin de Cimiez est vendue aux habitants du quartier « pour qu'ils puissent y pratiquer leur culte ». Le 16 avril ce sera le tour de St Barthélémy conventuelle des capucins dont la communauté est restée sur place. Le 10 mai, Ste Hélène, paroissiale foraine de la campagne littorale à l'ouest de Nice, est vendue à deux propriétaires du quartier en vue de sa remise en service. Il faudra attendre mai 1797 pour que, plus à l'ouest, Ste Marguerite retrouve ses fonctions<sup>15</sup>.

### Les églises de Nice depuis 1792

La ville compte trois paroisses ; la cathédrale Ste Réparate au centre et deux couvents mendiants qui bénéficient de cette fonction : St Martin desservie par les Ermites de St Augustin au nord et San Giaume desservie par les carmes au sud, près de la Marine. Elles subsistent aujourd'hui, mais une partie du mobilier de San Giaume a été transféré.

St François-de-Paule, église des minimes, réouverte sous le Consulat, sera fréquentée par la colonie française pour devenir sous l'Empire la paroisse mondaine de l'aristocratie. Aujourd'hui les dominicains la desservent.

Les églises des prêcheurs et des franciscains conventuels, désaffectées, disparaîtront, la première rasée en 1897, la seconde radicalement transformée (cinéma, usine à glace, centre de charge des ordures ménagères).

Hors de la ville, l'église St Jean-Baptiste des augustins-déchaux sera conservée comme chapelle du Lycée Impérial ; en 1852 son mobilier sera transféré dans l'église du Vœu voisine, nouvelle paroissiale de la Bourgade ; elle disparaîtra en 1912 lors de la reconstruction du lycée. Les églises des observantins à Cimiez, des capucins à St Barthélémy, des carmes-déchaux à Laghet subsistent aujourd'hui, la première toujours desservie par son ordre. L'abbatiale des bénédictins de St Pons conservée, sert de chapelle funéraire de l'hôpital Pasteur.

Les deux églises des maisons de clercs réguliers existent encore. Celle des jésuites (ordre expulsé des états sardes en 1774) réouverte sous le Consulat, devenue paroissiale sous l'Empire, est aujourd'hui une annexe de la cathédrale. Celle des théatins récupérée et restaurée en 1829-30 par les Pénitents Noirs reste actuellement leur propriété.

Les bâtiments de trois des quatre monastères féminins sont conservés. Tandis que ceux des visitandines-Ste Marie sont très transformés, l'église des clarisses, occupée depuis la Restauration jusqu'en 1973 par les visitandines, a connu, au cours de 1987-88 une restauration complète. Le monastère des

15. A.D.A.-M., série L, liasse 60.

visitandines-St François-de-Sales, utilisé depuis la Restauration par un organisme d'enseignement, conserve sa chapelle avec son mobilier.

En 1792, cinq confréries de pénitents avaient une chapelle. La Ste Croix des Blancs, le St Sépulcre des Bleus, le St Suaire des Rouges continuent d'être entretenus par ces confréries. Celle des Blancs du St Esprit fut rasée entre 1803 et 1805 sans que rien de son mobilier ne nous soit parvenu. Celle des Rouges du St Nom-de-Jésus, incluse dans le couvent dominicain, disparut avec ce dernier en 1897 sans laisser, non plus, le moindre objet mobilier.

Enfin, les observantins de Cimiez entretenaient en ville une chapelle St Joseph ; rasée en 1858, une ou deux de ses toiles se trouvent dans la chapelle homonyme du boulevard Carabacel. Les capucins avaient aussi en ville une chapelle, N.-D. de Lorette dont rien ne se trouve conservé.

### Les transferts de mobilier

Les seuls éléments mobiliers que l'on parvient à suivre dans les documents d'archives sont les ornements liturgiques. Encore, souvent, ne dispose-t-on pas du détail. Les inventaires de retrait ne décrivent pas les ornements et, plus souvent, donnent des chiffres globaux. En sens inverse, si on a quelques précisions sur les couleurs des ornements rendus pour le service, on parvient rarement à savoir de quelle église ils proviennent. Nous ne dresserons pas le tableau détaillé de ces mouvements, ce qui serait long, fastidieux et inopportun ici. Nous donnons quelques exemples.

Le 23 février 1793 l'inventaire de la « maison des cy-devant récollets de Cimiès » fait état de « 5 chapes en soie à demi usées qui sont de différentes couleurs ; 30 chasubles, dont 25 en soie et 5 en laine et qui ont l'assortiment d'étole, de manipule, de bourse et de voile chacune ; 10 dalmatiques... ; 20 aubes... »<sup>16</sup>. Au couvent des capucins, on inventorie 26 chasubles et « 22 tableaux de différentes grandeurs ». Au couvent « del carmine di Nizza » le 22 janvier 1793 on se contente de la valeur des locaux, des revenus, cens, obligations perpétuelles, sans relever le mobilier<sup>17</sup>. Mais comme les cérémonies du culte restaient autorisées, on eut très vite à réclamer ces ornements. C'est ce que fait le vicaire-général début mai 1793 en vue de la célébration de la Fête-Dieu. Les 18 et 21 mai 1793 l'administration considère « que dans le dépôt d'effets, que la ci-devant administration provisoire du Pays de Nice a consigné aux Directeurs du département, il y existe une quantité de tapisseries, chasubles, étoles et autres ornements d'église, qu'elle prit dans les maisons religieuses de cette ville, que venant le département à les faire vendre, la Nation n'en retirerait qu'une petite somme et comme la même est obligée à l'entretien du culte catholique, le Directeur arrête qu'il est d'avis que soient délivrés les ornements d'église demandés par le citoyen vicaire général de la cathédrale Ste Réparate pour servir dans les fêtes solennelles de l'année... »<sup>18</sup>.

16. A.D.A.-M., série Q, liasse 260 ; la bibliothèque compte « environ 2.000 volumes, presque tous couverts de parchemin, fort vieux, n'étant pas d'une grande valeur ».

17. Idem.

18. A.C.N., s/série 1P, liasse 7, pièce 7.

Est dressée une liste de 25 ornements : chasubles, dalmatiques, pluvial, aubes, chapes dont une chasuble de taffetas rose avec fleurs et dentelles en argent ; le reste est blanc, rouge et violet. S'ajoutent une « écharpe en taffetas chinois avec dentelles en argent ». Aucune origine n'est précisée<sup>19</sup>.

En 1793, sans précision de date, est dressé un « Mémoire des effets qui existaient à la cy-devant église du Jésus (ou des jésuites), remis par le citoyen Balmoissière-Chartroux député (...) pour le service de l'église de Ste Réparate ». On y relève 63 chasubles, 22 dalmatiques, 5 devant d'autel, 7 barrettes noires, 3 reliquaires, des chandeliers, etc. On a donc, là, précision du transfert de ce mobilier de l'église du Jésus à la cathédrale<sup>20</sup>. Par contre, le 22 mai 1793, St Martin reçoit 25 chasubles, 1 manteau de la Vierge à fond rouge et fleurs d'argent sans précision de provenance<sup>21</sup>. Pour les autres éléments mobiliers, en l'absence de documents, nous avons dû nous tourner vers les relevés d'inventaire récents<sup>22</sup>. Une exception cependant avec cette mention d'une « planche en bois représentant St Antoine de Padoue » provenant du « ci-devant couvent de St François se trouvant dans l'arrondissement de St Martin », donc des cordeliers et qui, le 4 prairial an XII, est donnée à la paroisse St Martin. Dans cette église aujourd'hui se trouve (mur latéral droit du chœur) un panneau où figure ce saint et que l'on peut dater du début XVI<sup>e</sup> siècle. S'agit-il du même objet ? Ce n'est pas certain car le document précise que la planche « est nécessaire pour faire imprimer des images » : à titre de modèle, ou parce qu'il s'agit d'une planche à impression ?<sup>23</sup>. Pour le reste l'église St Augustin a conservé ses principaux tableaux : au chevêt toile représentant St Augustin, aux autels latéraux retable de la confrérie de N.-D. de la Ceinture, toile de St Nicolas de Tolentino, statue de St Antoine de Padoue en moine augustin.

La cathédrale a hérité de plusieurs objets. Une statue de la Vierge, bois sculpté polychrome, dans le croisillon sud, viendrait des cordeliers<sup>24</sup> ; même origine pour la « Donation de l'Enfant à St Antoine », toile du mur latéral de la deuxième chapelle latérale nord, où une autre toile « SS. Jérôme et Dominique » proviendrait des dominicains<sup>25</sup>. Enfin la troisième chapelle latérale nord abritait la fameuse chasse de St Alexandre qui fut l'un des trésors des dominicains, si souvent sortie en procession pour réclamer la pluie<sup>26</sup> ; cette chasse et son contenu ont disparu dans l'incendie de la chapelle le 25 décembre

19. Idem, pièces 6 et 8 ; la couleur rose est rarement utilisée par la liturgie qui l'admet deux fois : le 3<sup>e</sup> dimanche de l'Avent (Gaudete) et le 4<sup>e</sup> dimanche de Carême (Laetare).

20. Idem, pièce 11.

21. A.C.N., s/série 1P, liasse 9, pièce 8.

22. Ces relevés ont été effectués dans le cadre des enquêtes de pré-inventaire du Palais Lascaris, musée des A.T.P. de Nice et de celles de la conservation des Antiquités et Objets d'Art des A.-M.

23. A.C.N., s/série 1P, liasse 9, pièce 2.

24. G. DOUBLET, *La cathédrale Ste Réparate de Nice de ses origines à nos jours*, Nice, 1935, p. 78.

25. Idem, p. 82.

26. Idem, p. 85, où on trouvera les détails relatifs à ce culte niçois.



Nice, église St-Martin - Augustin, chœur, St Antoine de Padoue, panneau anonyme, non daté (déb. XVI). Proviendrait de l'ancienne église des cordeliers. Photo Palais Lascaris, musée Nice.

1986. Mais l'élément le plus spectaculaire venu enrichir la cathédrale est l'ensemble de meubles sculpté et orné de toiles provenant de la sacristie des dominicains et installé aujourd'hui dans celle de Ste Réparate. Il date du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et comprend plusieurs toiles et médaillons figurant saints et bienheureux de l'ordre des prêcheurs. Il couvre les quatre murs de la pièce. Le Gesù s'est enrichi de plusieurs objets<sup>27</sup>. A droite en entrant, un bénitier porte une inscription qui précise qu'il fut achevé le 10 mai 1526, le R.P. carme Pierre Barrès en étant le donateur ; il proviendrait de l'église San Giaume, comme la toile de la « Vierge du Rosaire et Ames du Purgatoire » placée sur le mur latéral nord du chœur. Deux des autels latéraux viendraient de St Dominique : l'un en marbres gris, à colonnes cylindriques, dédié aux saints Crépin et Crépinien, portant une inscription indiquant que Jean-François Barli-Fabri le fit réaliser en 1710 ; la toile semble de cette époque et représente les deux saints. La famille avait un autel à St Dominique. L'autre est l'autel en marbres noirs dédié à la Vierge du Rosaire<sup>28</sup>.

Par contre la tradition voulait et l'érudit Georges Doublet l'avait suivie, que la toile du chevêt représentait St Jacques et qu'elle ait été au maître-autel des carmes. Sa descente pour mise en restauration au début de 1988 en a permis l'examen détaillé. Il s'agit de « Jésus guérissant les lépreux » ; elle est l'œuvre d'un artiste niçois établi à Rome, Castel, qui l'exécuta à la demande du conseil de fabrique. La toile fut envoyée à Nice après la mort de son auteur en 1852 à Rome<sup>29</sup>.

Les stalles situées dans la sacristie portent dans des écussons des lettres C.A.R.T., la date de 1696 surmontée d'une couronne, un vase de fleurs, un navire, les armes de Savoie. Le monogramme devrait signifier « Carmelitae », ou « Carmelitani ». En 1696, règne de Victor-Amédée II, l'évêque de Nice était Mgr Henri Provana de Leyni, ancien provincial des carmes-déchaux de la province de Piémont ; ce pourraient être ses armoiries et les stalles viendraient du couvent des carmes.

En reprenant l'église St Gaëtan abandonnée par les théatins qui y laissèrent leurs toiles (St Gaëtan et la Vierge, St Philippe Neri), les Pénitents Noirs transférèrent de la cathédrale le polyptyque exécuté pour eux par Jean Miralhet vers 1430 et une « Décolation de St Jean-Baptiste » peinte à Rome en 1612<sup>30</sup>.

L'église N.-D. des Graces, dite du Vœu, fut construite en exécution du vœu populaire prononcé par les consuls le 25 avril 1832 lors d'une épidémie de choléra. Cette église, achevée en 1852, devait devenir la paroissiale de la

27. Pour le Gesù nous nous sommes aussi référé aux notes inédites de G. DOUBLET, rédigées en 1935 : A.D.A.-M., s/série 1J, liasse 206.

28. C. ALBIN de CIGALA, *Nice chrétienne, guide historique et pratique de la paroisse St Jacques-église du Gesù*, Paris, 1900.

29. Renseignements communiqués par un descendant du peintre et par Charles ASTRO, conservateur des A.O.A. sous la responsabilité duquel s'effectue la restauration ; nous l'en remercions.

30. Suivant l'inscription apposée en bas à gauche, avec le monogramme non identifié « ACB ».





Nice, cathédrale Sainte Réparate, sacristie, ensemble mobilier provenant de l'ancien couvent des dominicains. Boiseries et toiles mi-XVIII'. Photo Maurice Bérard, Palais Lascaris.

Bourgade en remplacement de la vieille église St Jean-Baptiste des carmes-déchaux située à proximité. Elle hérita ainsi d'une partie du mobilier de la conventuelle. Il s'agit de toiles : « SS. François d'Assise et Antoine de Padoue » (autel latéral de la troisième travée côté Epître), « La Ste Famille et St Jean-Baptiste » (mur latéral du chœur), « St Nicolas de Tolentino intercédant pour les Ames du Purgatoire » (chapelle latérale centrale côté Evangile) ; dans le trésor le calice en argent donné en 1825 par la famille Caravadossi à la chapelle St Jean-Baptiste<sup>31</sup>.

### Conclusion

Une majorité des églises niçoises ouvertes au culte en octobre 1792, sont conservées aujourd'hui et leur mobilier a traversé la période française sans trop de pertes. La Restauration, en particulier durant la décennie 1820-30, aura à entreprendre des restaurations. Les façades de la cathédrale et du Gesù seront totalement refaites à ce moment. Les intérieurs subirent certaines transformations : plusieurs de leurs grands retables à colonnes torses et corniches mouvementées furent refaits dans un style néo-classique encore très imprégné de la tradition baroque précédente<sup>32</sup>. A San Giaume, c'est le cas de trois des six retables des chapelles latérales, au Gesù c'est probablement celui des quatre que compte l'église. Le mobilier du luminaire a aussi subi au XIX<sup>e</sup> siècle une rénovation très générale. Les peintures et les sculptures ont mieux résisté et remontent dans leur ensemble aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, exception faite, pour les secondes, des statues sulpiennes récentes.

On regrettera la disparition des grandes conventuelles des prêcheurs et des cordeliers, démolies sans que des études archéologiques aient été faites et surtout dont la majorité du mobilier a disparu. Nous avons tenté dans nos articles<sup>33</sup> de répertorier les titulaires de leurs autels latéraux, une douzaine dans chaque édifice ; leurs toiles et leurs statues nous restent inconnues. Même absence de documentation pour les chapelles urbaines des couvents mendiants situés hors les murs et pour celles de certaines confréries de pénitents. Enfin les chapelles St Roch de l'hôpital et St Antoine-Ermite ont été rasées au début de la Restauration sans qu'aient été conservés leurs éléments mobiliers. Toutefois deux bénitiers de marbre blanc conservés dans l'église du Vœu pourraient provenir de la seconde ; datés 1596, ils sont donc très antérieurs à l'installation des augustins-déchaux.

Luc THEVENON

31. L. THEVENON, « L'église du Vœu à Nice, histoire d'un monument », in *L'église du Vœu 1832-1982*, UER Civilisations, Univ. de Nice, 1982, pp. 67-101.

32. G. DOUBLET, « Le Consiglio d'Ornato », in *Nice-Historique*, jan.-avril 1930, n° 1-2, pp. 1-27.

33. Cf. ci-dessus note 3. et B. MONTAGNES, *Architecture dominicaine en Provence*, Paris, 1979.